

DEC212238DR18

Décision portant nomination de M. Olivier HOMBERT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 8522 intitulée « Physicochimie des Processus de Combustion et de l'Atmosphère » (PC2A)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8522 intitulée PC2A et nommant M. Jean Benjamin HANOUNE en qualité de Directeur ;

Vu la décision n° DEC170866DR18 du 27 mars 2017 nommant M. Olivier HOMBERT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'Unité UMR 8522 intitulée PC2A ;

Considérant que M. Olivier HOMBERT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS aux dates suivantes : 03 et 04/11/2016, 08 et 09/12/2016 et 12 et 13/01/2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Olivier HOMBERT, Technicien de la Recherche (TC), est reconduit aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 8522 intitulée « Physicochimie des Processus de Combustion et de l'Atmosphère » (PC2A), à compter du 01/01/2020.

M. Olivier HOMBERT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Olivier HOMBERT, est placé sous l'autorité du Directeur d'Unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 09/07/2021

Le Directeur de l'Unité
M. Jean-Benjamin HANOUNE

Visa du Délégué Régional Hauts-de-France
M. Christophe J. MULLER

